

**DEPARTEMENT DE L'AIN
REPUBLIQUE FRANCAISE**

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE VALORISATION
5, Chemin du Tapey
Z.I d'Arlod
Bellegarde sur Valserine
01200 VALSERHONE**

ARRONDISSEMENT DE NANTUA

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMITE SYNDICAL**

N° 23C01

Séance du jeudi 5 janvier 2023

Président

M. RONZON

Membres présents :

**MMES LOUBET, LAVOREL, ROSSAT-MIGNOT, BILLOT, MEYNET, PLAGNAT,
WALKER, MAYORAZ, REMILLON, LASSUS, VIVIAND, PHILIPPOT, VIBERT**

**MM MUNIER, ALLIOD, DUBOUT, CHANEL, MASSON, PRUDHOMME,
THOMASSET, SUSINI, COMTET, RAVOT, VAILLOUD, VAREYON, BOTTERI,
GEORGES, LAKS, LAVERRIERE, SOULAT, ROPHILLE, SAUVAGET, ARNOULD,
DUJOURD'HUI, BOSSON, TRANCHANT, ROLLAND**

**Membres ayant donné
procuration :**

**MME RALL à MM MUNIER
MME DUBARE à MM RONZON
MME SERRE à MM COMTET
MM CLERC à MM GEORGES
MM BELMAS à MM SOULAT
MME DULLAART à MME MEYNET
MM DOLDO à MM DUJOURD'HUI
MM BONNET à MM BOSSON**

Membres absents excusés :

Sans objet

Membres absents :

MM BOLLIET, DUTOIT

Membres en exercice :

48

Quorum :

25

Présents :

38

Votants :

46

Date de la convocation :

27 décembre 2022

Secrétaire de séance :

Monsieur Jean-Luc SOULAT

Objet de la délibération :

**GRILLE DES TARIFS ET COTISATION A COMPTER DU 1^{ER}
JANVIER 2023, ET REVERSEMENTS DE RECETTES AUX EPCI
ADHERENTS EN 2023 AU TITRE DES RESULTATS DE L'EXERCICE
BUDGETAIRE 2022**

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu le projet de grille de tarifs et de cotisation, et de reversements de recettes issues de la vente des matériaux et d'électricité, pour l'année 2023, tel que présenté en Commission Finances le 15/12/2022, annexé à la présente ;

Vu le projet de reversements des recettes supplémentaires, par rapport aux projections budgétaires pour 2022, tirées de la vente d'électricité produite par l'UVE et de la vente des matériaux, avec répartition à la tonne valorisable, tel que présenté en Commission Finances le 15/12/2022, annexé à la présente ;

Considérant les travaux exposés aux membres de la Commission Finances réunie les 06 octobre et 15 décembre 2022 ;

Considérant la note d'information n° 01 « projet de refonte de la grille des tarifs et des cotisations à compter du 1^{er} janvier 2023 » transmise aux délégués au SIVALOR et examinée, pour discussion, lors de la séance du Comité syndical le 03 novembre 2022 ;

Considérant les courriers d'information en date du 14 octobre et du 23 décembre 2022 adressés, par voie postale et électronique, aux présidents d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) adhérents du Syndicat, à leurs vice-présidents délégués à la gestion des déchets et aux finances, ainsi qu'au délégués titulaires au SIVALOR ;

Considérant les réunions de présentation et d'échanges du projet de grille tarifaire et des reversements de recettes envisagés en 2023, organisées les 27 octobre 2022 avec la Communauté de Communes Arve et Salève, et le 05 décembre 2022 avec les Communautés de Communes du Genevois, du Pays Rochois et Arve et Salève ;

Considérant les nombreux échanges téléphoniques ou verbaux intervenus avec les élus de plusieurs autres EPCI, en particulier Annemasse Les Voirons Agglomération, Haut Bugey Agglomération, Pays de Gex Agglo et le Pays Bellegardien ;

LEXIQUE

PAV : point d'apport volontaire

PAP : porte à porte

OMR : ordures ménagères résiduelles

PID : petit incinérable de déchèterie

DNDAE : déchets non dangereux d'activités économiques

DEM : déchets encombrants ménagers

REVERSEMENTS EXCEPTIONNELS DES RECETTES 2022 EN 2023 A L'ENSEMBLE DES EPCI ADHERENTS (à la tonne valorisable ; valorisation matière)	
Recettes supplémentaires de vente de matériaux issus du tri/recyclage	1 million d'euros <i>(voir la répartition entre les EPCI en annexe)</i>
Recettes de vente d'électricité	2,07 millions d'euros <i>(voir la répartition entre les EPCI en annexe)</i>

GRILLE TARIFAIRE A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2023	
BUDGET GENERAL	
Cotisation annuelle « frais de structure » + communication + prévention des déchets	1,20 €/habitant (population DGF)
BUDGET ANNEXE TRI/RECYCLAGE	
VALORISATION MATIERE	
<u>VERRE</u> Pré-collecte, collecte en PAV et traitement, toutes recettes déduites	41 €HT/tonne
<u>MULTI-MATERIAUX PAV</u> Transfert, transport, tri, caractérisation et traitement sans pré-collecte ni collecte, toutes recettes déduites	0 €HT/tonne (prise en charge par l'EPCI des frais de pré-collecte et de collecte)
<u>MULTI-MATERIAUX PAV- Pré- collecte et collecte</u>	296 €HT/tonne
<u>MULTI-MATERIAUX PàP</u> Transfert, transport, tri, caractérisation et traitement sans pré-collecte ni collecte, toutes recettes déduites	0 €HT/tonne (prise en charge par l'EPCI des frais de pré-collecte et de collecte)
<u>CARTON de DECHETERIE</u> Transport, conditionnement et traitement des bennes de	10 €HT/tonne

déchèterie, toutes recettes déduites	
PAPIER de DECHETERIE Transport, tri, caractérisation et traitement, toutes recettes déduites	270 €HT/tonne
VALORISATION ORGANIQUE	
Compostage des déchets verts	54€HT/tonne
Transfert des déchets verts	Selon le site de départ et le poids des bennes <i>Voir délibération n° 20C08 du Comité syndical en date du 02/07/2020</i>
BUDGET ANNEXE TRANSFERT/INCINERATION	
TRANSFERT	
Transfert des OMR et des DEM	41 €HT/tonne
VALORISATION ENERGETIQUE	
Incinération des OMR et des PID	110 €HT/tonne (avec forfait minimum de facturation mensuelle à 20€)
Incinération des OMR – inter dépannage des syndicats de traitement 74	100 €HT/tonne (convention 2022/2025)
Incinération des DNDAE	120 €HT/tonne (avec forfait minimum de facturation mensuelle à 20€)
Incinération des DEM (broyage inclus)	125 €HT/tonne (avec forfait minimum de facturation mensuelle à 20€)
Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP)	12 €HT/tonne
Taxe communale	1,50 €HT/tonne

LE COMITE SYNDICAL,
ENTENDU LE PRESENT EXPOSE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
PAR 37 VOIX POUR ET 9 VOIX CONTRE,

Article 1 :

APPROUVE la grille des tarifs et cotisations applicable à compter du 1^{er} janvier 2023.

Article 2 :

APPROUVE les reversements exceptionnels de recettes issues de la vente des matériaux et de la vente d'électricité produite par l'UVE, avec répartition à la tonne valorisable, aux EPCI adhérents en 2023, au titre des résultats de l'exercice budgétaire 2022.

Article 3 :

DELEGUE à Monsieur le Président la mise en application de cette grille des tarifs et cotisation, et des reversements aux EPCI adhérents.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Président du SIVALOR certifie le caractère exécutoire du présent acte, compte tenu de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication le

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Président du SIVALOR
Serge RONZON



Accusé de réception en préfecture
001-257401620-20230109-23C01-DE
Date de réception préfecture : 09/01/2023

Reversement des ventes de matériaux 2022 en 2023 :

	Pop DGF 2022	Tonnage total valorisable	% total valorisé	Distribution
CC DU PAYS BELLEGARDIEN	22931	1153,04	3,88%	38 789 €
CA PAYS DE GEX AGGLO	105940	8888,15	29,90%	299 004 €
CA HAUT BUGEY AGGLO	54151	2786,75	9,37%	93 748 €
CC USSES ET RHONE	22205	1930,59	6,49%	64 947 €
CA ANNEMASSE AGGLO	94814	3749,48	12,61%	126 135 €
CC DU PAYS ROCHOIS	29587	2452,31	8,25%	82 498 €
CC DE LA VALLEE VERTE	9674	762,07	2,56%	25 637 €
CC ARVE ET SALEVE	21074	1803,74	6,07%	60 679 €
CC DU GENEVOIS	51321	3837,61	12,91%	129 100 €
CC RUMILLY TERRE DE SAVOIE	33272	2362,10	7,95%	79 463 €
TOTAL Reversement VM	444969	29725,84	100,00%	1 000 000 €

Reversement de l'intéressement électrique 2022 en 2023 :

	Tonnage VM valorisable	% total valorisable	Distribution
CC DU PAYS BELLEGARDIEN	1153,04	3,88%	80 446 €
CA PAYS DE GEX AGGLO	8888,15	29,90%	620 115 €
CA HAUT BUGEY AGGLO	2786,75	9,37%	194 428 €
CC USSES ET RHONE	1930,59	6,49%	134 695 €
CA ANNEMASSE AGGLO	3749,48	12,61%	261 597 €
CC DU PAYS ROCHOIS	2452,31	8,25%	171 095 €
CC DE LA VALLEE VERTE	762,07	2,56%	53 169 €
CC ARVE ET SALEVE	1803,74	6,07%	125 845 €
CC DU GENEVOIS	3837,61	12,91%	267 745 €
CC RUMILLY TERRE DE SAVOIE	2362,10	7,95%	164 801 €
TOTAL reversement VE/T	29725,84	100,00%	2 073 935 €

* Valorisation matière

Reversement total en 2023 :

	Reversement total
CC DU PAYS BELLEGARDIEN	119 235,33 €
CA PAYS DE GEX AGGLO	919 119,49 €
CA HAUT BUGEY AGGLO	288 176,53 €
CC USSES ET RHONE	199 641,42 €
CA ANNEMASSE AGGLO	387 732,00 €
CC DU PAYS ROCHOIS	253 592,25 €
CC DE LA VALLEE VERTE	78 805,31 €
CC ARVE ET SALEVE	186 523,92 €
CC DU GENEVOIS	396 845,48 €
CC RUMILLY TERRE DE SAVOIE	244 263,67 €
Total Reversement VE/T** + VM*	3 073 935,40 €

** Valorisation énergétique/Transfert